

# COMPTE RENDU

Citoyenne

FLOIRAC



VILLE  
DE  
FLOIRAC

## CONSEIL DE QUARTIER

### LES PLATEAUX

Mercredi **5 juin 2024**  
de **18h30** à **20h**

📍 Réfectoire école Louis Aragon

ORDRE DU JOUR

- Retours sur l'atelier culture
- Présentation de la gestion des arbres isolés
- Présentation du dispositif de collecte de biodéchets

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



CONTACT :

Direction de la Mobilisation Citoyenne :

06 60 94 74 02



Elu référent :

Alexandre Bourigault

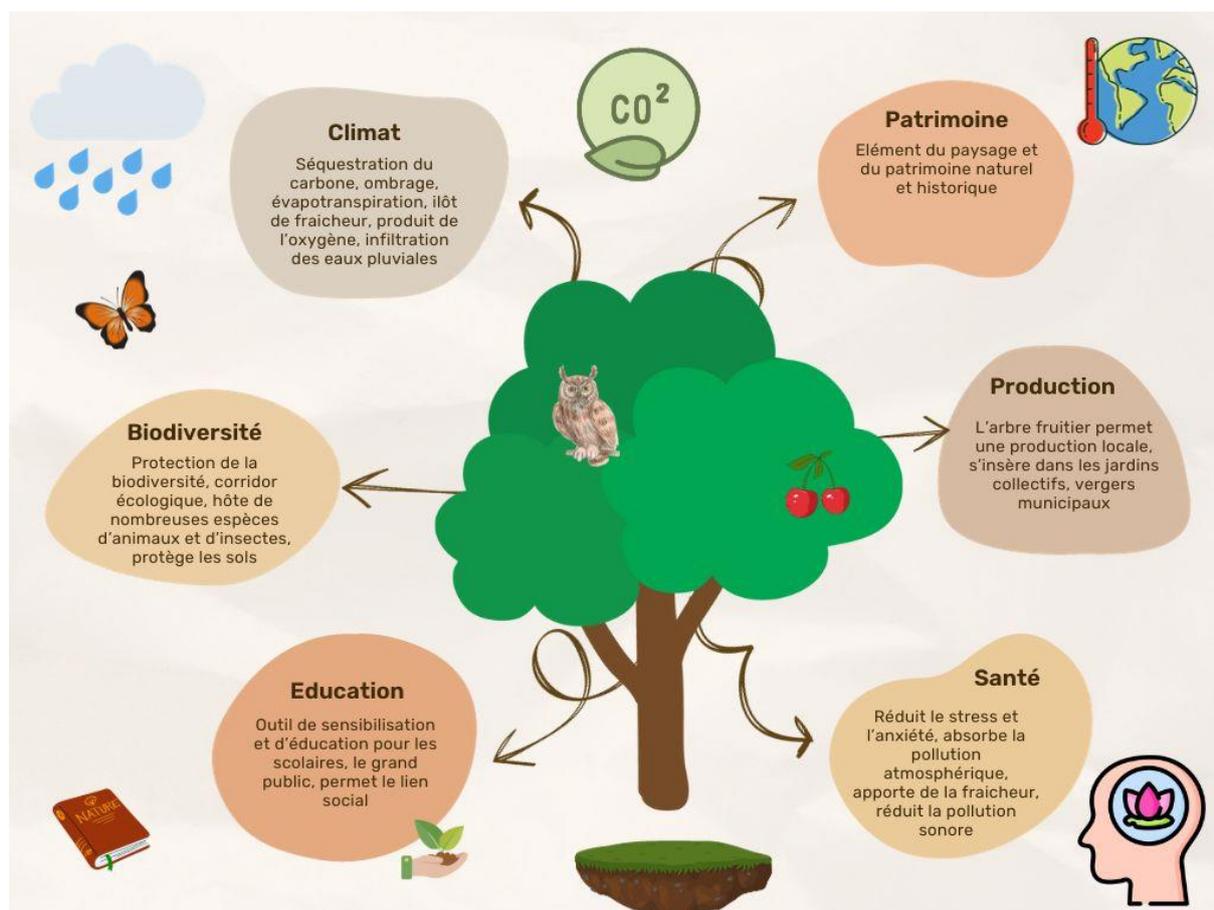
[alexandre.bourigault@ville-floirac33.fr](mailto:alexandre.bourigault@ville-floirac33.fr)

## INTERVENTION : Retours sur l'atelier culture – Reporté

### **INTERVENTION : Plan de gestion des arbres isolés**

Florence **POISSON**, Responsable du bureau d'étude – Ville de Floirac

#### Poumon de nos villes les arbres jouent un rôle essentiel :



#### Pourquoi réaliser un plan de gestion de patrimoine arboré ?

- ➔ Politique de l'arbre : Volonté des élus de protéger/ développer/ renouveler le patrimoine arboré
- ➔ Sécurisation des usagers
- ➔ Planification/ Optimisation de la gestion des arbres
- ➔ Sensibilisation/ Motivation de l'ensemble des propriétaires d'arbres : particuliers, syndicats de copropriétés, ASL, entreprises, etc.
- ➔ Anticiper les effets du changement climatique et s'adapter efficacement.

## Qu'est-ce qu'un plan de gestion de patrimoine arboré ?

- Stratégie de gestion pluriannuelle (vision à long terme)
- Outil de connaissance de l'état de santé des arbres / diversité du patrimoine
- Outil de planification des interventions de travaux ou de surveillance (plantations / élagages / abattages / suivis sanitaires).

Etape 1 : Inventaire

- ➔ Identification des essences du territoire

Etape 2 : Cartographie

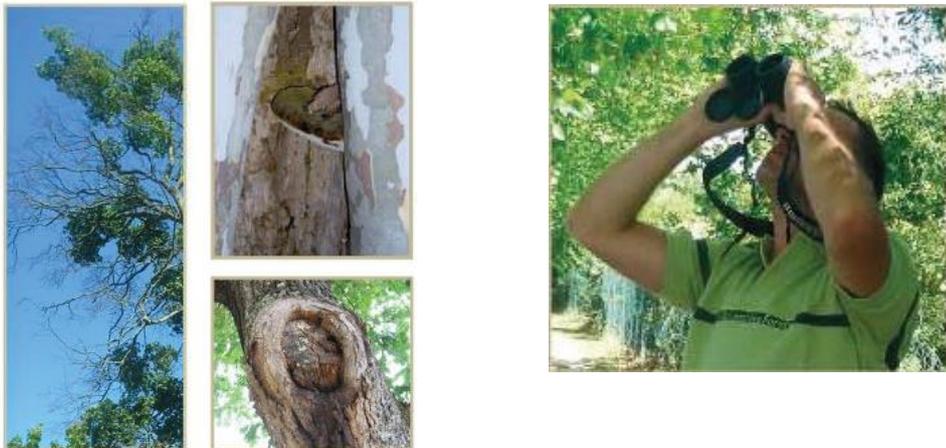
- ➔ Réalisation d'une base de données et d'une cartographie SIG des arbres

Etape 3 : Diagnostic

- ➔ Expertise phytosanitaire et sécuritaire des arbres

Etape 4 : Programmation

- ➔ Planification des travaux/ plantations/ élagages/ abattages/ suivis sanitaires



## Où en est-on ?

Etape 1 : ok

Etape 2 : ok

Etape 3 : Diagnostic

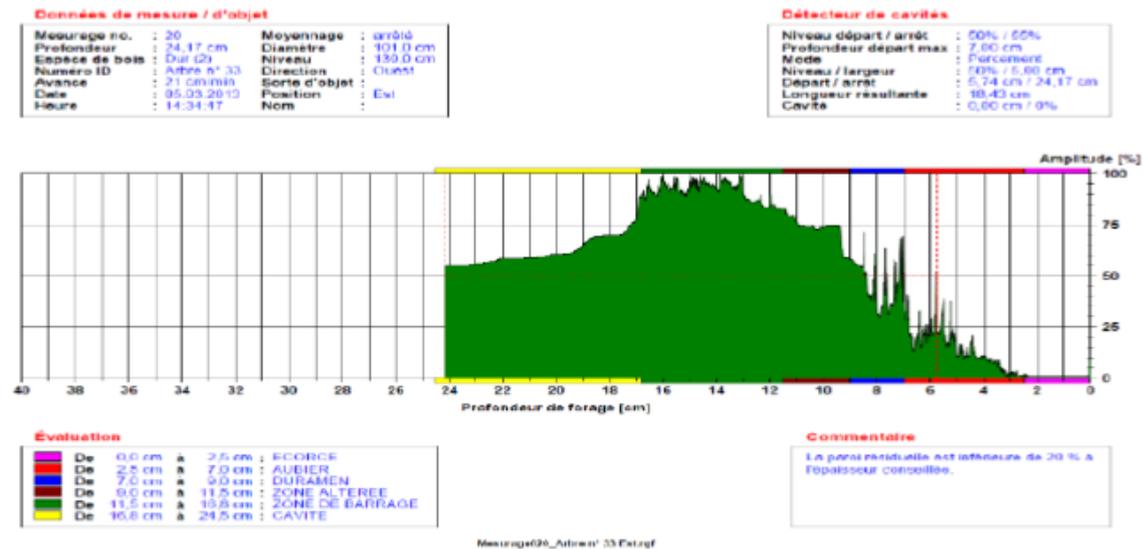
- ➔ En 2024 : expertise de 1400 arbres isolés situés sur le foncier public communal (Burthe, Etang, Castel, écoles, etc.).  
Coût : 31 326€

Etape 4 : Programmation

- ➔ Travaux menés actuellement : plantations/ suivis sanitaires
- ➔ Travaux menés selon résultats des expertises : travaux de sécurisation (élagages et abattages)

## Retour sur l'expertise des 1400 arbres isolés par un expert forestier (Entreprise Forêt Conseils) :

### Exemple d'utilisation du résistographe® (pin échauffé)



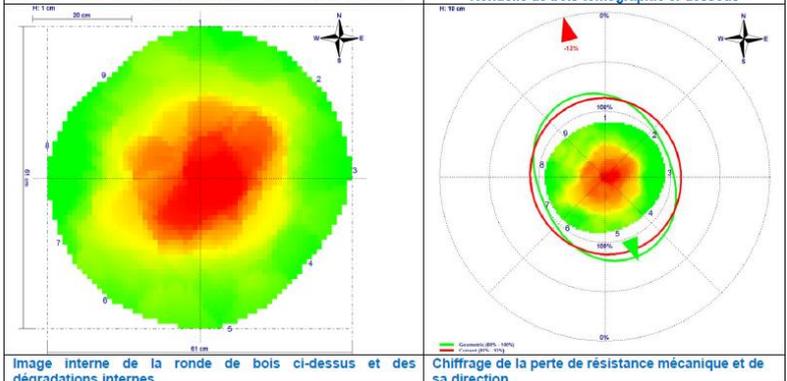
### Exemple du rendu d'une mesure prise au résistographe électronique.



Exemple d'une installation du tomographe au pied d'un arbre



Rondelle de bois tomographie ci-dessous

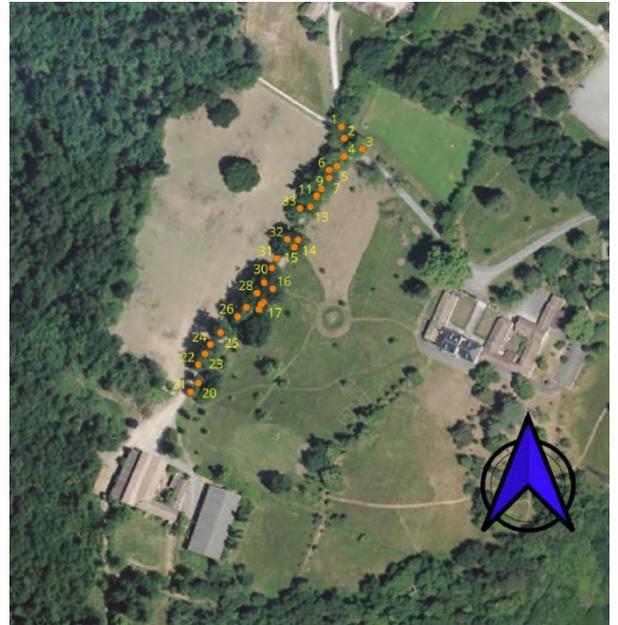


#### Niveaux de diagnostic :

- 1er niveau : visuel et sonore
- Niveau approfondi : Résistographe / Tomographe

## Exemple du domaine de la Burthe : Alignement d'arbres du centre équestre

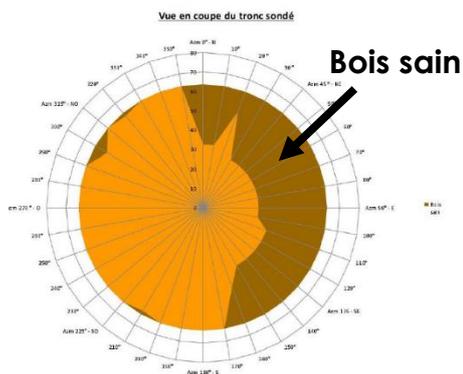
- ➔ 33 arbres expertisés
- ➔ Méthode :
  - Phase 1 : Diagnostic initial : visuel et sonore (méthode VTA) sur les 33 arbres
  - Phase 2 : Etude approfondie sur 14 arbres



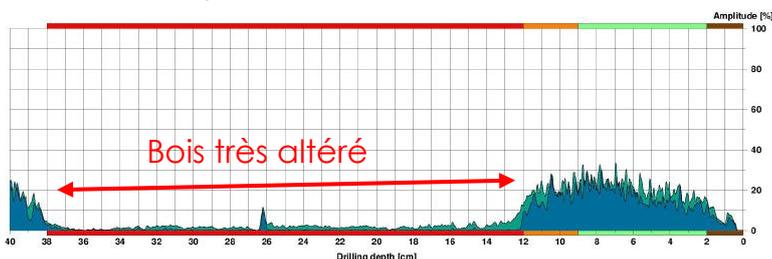
### Défauts majeurs :

Arbres n° 7 / 22 / 24 / 28

- Fortes altérations internes
- Faibles parois résiduelles
- Collets atteints par différents champignons lignivores
- Stabilité : risques de ruptures très importants

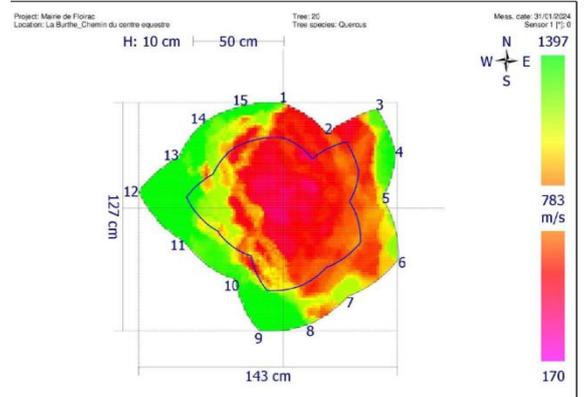


Mesures prises sur le chêne 22 :



Assessment	
	From 0,00 cm to 2,00 cm : ECORCE
	From 2,00 cm to 9,00 cm : BOIS SAIN
	From 9,00 cm to 12,00 cm : BOIS ALTÉRÉ
	From 12,00 cm to 38,00 cm : BOIS TRÈS ALTÉRÉ

Comment	
LA BURTHE TEST PHOTO	



### Résultats du diagnostic :

- 29 arbres maintenus
- 4 arbres à abattre
- Etapes à venir :
  - Déclaration des abattages en préfecture au titre du code de l'environnement car ces arbres font partie d'un alignement préfecture
  - Mise en place de panneau de communication in situ pour présenter les résultats précis de l'expertise
  - Un atelier de sensibilisation / communication in situ avec présence de l'expert / agents technique de la mairie / l' élu à l'environnement
  - Abattages à l'automne
  - Replantations

### Replantation à l'automne :

De nouvelles plantations de chênes Tauzin, Erables champêtres et Tilleuls sont programmées cet Automne afin de compléter l'alignement.

#### **14 nouveaux arbres plantés + Création d'un nouvel alignement**

Un nouvel alignement sera également créé pour marquer le Paysage de l'entrée dans le domaine forestier entre les 2 près à chevaux



**INTERVENTION : Dispositif de collecte des biodéchets**  
 Lionel **LEPRI**, Gestionnaire de l'espace public pour la ville de Floirac

## Objectifs du plan stratégique déchets

- 15% Déchets ménager/ habitants d'ici 2030 (par rapport à 2010)
- 65% de valorisation matière en 2035

**Loi AGECE 2020**

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	

**Un couple de métropolitains produit 1 tonne de déchets ménagers / an**  
 Soit 512 kg /pers

**BORDEAUX MÉTROPOLE**

### LES FLUX LES PLUS IMPORTANTS



### Déchets alimentaires : le 1/3 de la poubelle noire

Les trier pour :

- **réduire l'impact** de la gestion des déchets ( collecter moins la poubelle noire, incinérer moins des déchets alimentaires, matière qui brûle mal car très humide)
- **produire du biogaz pour** le réseau local ou produire du compost et fournir aux agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts de **l'engrais naturel**

Valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine-



## Choix de déploiement du tri à la source des déchets alimentaires

Une offre de services publics complète pour l'utilisateur : 3 solutions

**COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

Usagers en habitat individuel avec jardin

/ Recevoir son composteur individuel en **point relais** ou à domicile (livraison gratuite sur inscription sur le site)

/ Se former aux gestes : **parcours multicanal**

/ Alimenter son composteur en **broyat** et jardiner au naturel

**COMPOSTAGE COLLECTIF**

Usagers en habitat collectif avec espace disponible

« **gestion complète** » avec les **baillleurs** pour les immeubles entre 50 et 150 logements

« **gestion semi-complète** » pour les moins de 50 logements

**BORNES A DECHETS ALIMENTAIRES (BADA)**

Usagers intra-rocade

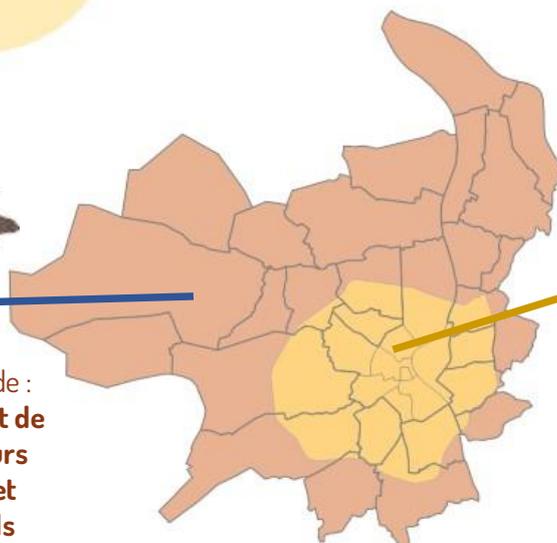
**Installer les Bornes à** partir de début 2024

**Sensibiliser les usagers en porte-à-porte à l'utilisation des Bornes**

## Intra Rocade / Extra Rocade : 2 approches



Extra-rocade :  
Déploiement de  
composteurs  
collectifs et  
individuels



Intra-rocade :  
Composteurs  
Apport volontaire :  
Bornes Apport des  
Déchets  
Alimentaires



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

## De multiples acteurs dans le choix des emplacements

**Bordeaux Métropole : Pôle prévention et gestion des déchets.** Détermine le nombre de points et de bacs à prévoir par rapport au nombre de foyers du secteur. Propose des emplacements permettant la visibilité, l'usage et intégrant les contraintes relatives à la collecte.

**Bordeaux Métropole : Pôles territoriaux.** Indiquent si l'emplacement est correct pour la gestion de l'espace public et la sécurité des usagers.

**Villes :** élus, services, riverains.. Valident les emplacements ou proposent des emplacements potentiels, respectant les contraintes de gestion du service.

## Les contraintes d'installation des bornes d'apport volontaire de biodéchets :

### Contraintes réglementaires



**1,40 mètre**  
largeur minimale  
du cheminement  
libre de mobilier  
urbain



**5 mètres**  
distance en  
amont d'un  
passage piéton  
sans obstacle  
masquant la  
visibilité



**10 mètres**  
distance à proximité  
des entrées des  
établissements  
scolaires libre de  
contenants

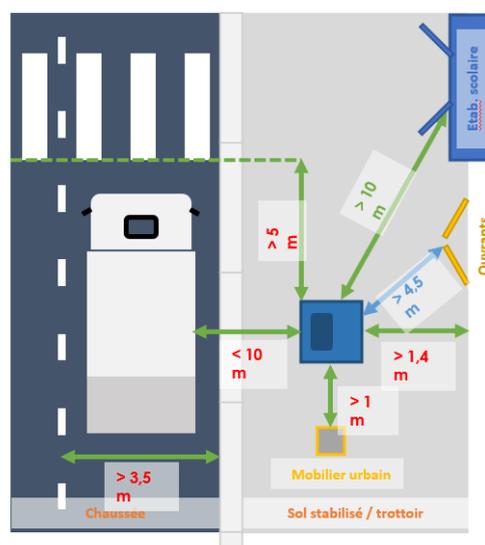
### Contraintes opérationnelles

**1 mètre**  
distance minimale avec un obstacle  
(côté porte de l'abac)

**10 mètres**  
distance maximale du camion de  
collecte

**15 centimètres**  
hauteur maximale de trottoir

**3 %**  
pente maximale du sol



### Légende

Obligations  
Préconisations

## Collecte et traitement des déchets alimentaires

- Collecte et traitement assurés par le SIVOM : à minima une fois par semaine, voire 2 si nécessaire ou plus, selon la période (estivale par exemple) et selon le remplissage des bacs contenus dans les bornes.

- Lavage de la borne : les bacs seront lavés ou remplacés à chaque collecte et le dessus de la borne nettoyée.

- Nettoyage des abords si présence de biodéchets

- Traitement des déchets alimentaires par compostage ou méthanisation



## Information des habitants en porte à porte

Passage d'ambassadeurs en porte à porte pour :

- Présenter la borne à déchets alimentaires

- Présenter les consignes : tous les déchets alimentaires peuvent être déposés dans la borne mais **pas dans un sac plastique**.

- Distribuer un bioseau + un guide du tri + une dotation de sacs kraft (kit de démarrage) et inscrire l'habitant,

- Répondre aux questions des habitants.



Ce porte-à-porte pourra être complété par des lieux de permanences par dans les communes (ex : marchés, lieux de passage).